

PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTIONS POUR L'ANNÉE 2018 - 2019

1. Assurer le maintien et l'évolution dynamique du schéma d'aménagement du territoire.
 - Mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole;
 - Réaliser pour la MRC et pour les municipalités locales, des travaux de cartographie et de géomatique;
 - Élaborer une Vision stratégique;
 - Maintenir et bonifier l'offre de services auprès des municipalités pour leurs besoins en matière d'aménagement du territoire et de développement local et régional;
 - Représenter les intérêts des municipalités locales et de la MRC sur les tables de concertation dans divers dossiers régionaux.
2. Assurer une saine gestion des demandes d'intervention dans les cours d'eau.
3. Assumer la compétence de la mise aux normes des installations septiques.
4. Soutenir le développement d'entreprises.
 - Valider les initiatives ou projets entrepreneuriaux;
 - Soutenir et accompagner le démarrage et la croissance d'entreprise ainsi que la relève entrepreneuriale;
 - Promouvoir le Défi OSEntreprendre;
 - Soutenir financièrement les projets d'affaires en entreprise;
 - Assurer un suivi auprès des entreprises.
5. Développer les compétences de la clientèle d'affaires.
 - Coordonner et promouvoir le service de mentorat d'affaires permettant le plein développement d'un chef d'entreprise par le partage de connaissances et du savoir-être en entrepreneuriat;
 - Promouvoir et recruter des entreprises pour participer à divers programmes de formations.
6. Favoriser le développement des affaires.
 - Soutenir et accompagner les entreprises dans le recrutement de main-d'œuvre;
 - Promouvoir les milieux de vie pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre;
 - Sensibiliser les entreprises et les communautés sur l'accueil et l'intégration de nouveaux arrivants;
 - Sensibiliser les entreprises à l'importance de l'intégration de pratiques d'affaires productives et innovantes;
 - Favoriser de nouvelles opportunités d'affaires par la participation à des activités et le maintien d'un réseau d'affaires;
 - Dresser le carnet de santé des entreprises du territoire pour orienter les stratégies d'intervention futures.

7. Favoriser le développement des communautés.
 - Mobiliser et soutenir les communautés dans la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
 - Mise en œuvre de la politique culturelle ainsi que son entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications;
 - Coordonner les projets culturels hors-entente;
 - Coordonner le Fonds culturel 2018;
 - Coordonner le Fonds de soutien aux projets structurants.
8. Promouvoir le dynamisme entrepreneurial
 - Maintenir un réseau de membres actifs du CLD;
 - Organiser la 20^e édition de la Soirée des Sommets;
 - Organiser la 28^e édition de la Classique de golf du CLD Robert-Cliche;
 - Organiser une soirée bilan des activités de l'année 2017;
 - Faire connaître les services et les réalisations du CLD Robert-Cliche.
9. Participer à la promotion touristique de la Beauce
 - Supporter les acteurs de l'industrie touristiques de la Beauce en collaboration avec les deux autres MRC de la Beauce et Destination Beauce.
10. Favoriser le développement de partenariats aux niveaux local, régional et suprarégional